

(A)

( N° 211. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 15 MAI 1851.

---

DROIT DE SUCCESSION <sup>(1)</sup>

---

*Amendement présenté par M. T'KINT DE NAYER.*

ART. 9.

3° bis. Les termes échus, depuis plus d'un an avant le décès, des dettes remboursables par annuités.

---

(1) Projet de loi, n° 8 }  
Rapport, n° 112 } session de 1848-1849.  
Amendements, n° 206.

---